



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

CABINET DU PREFET

Nice, le 17 MAI 2022

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE
SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
CS 90099
06273 VILLENEUVE-LOUBET
CEDEX

SERVICE DE LA GESTION
DES CARRIERES

AFFAIRE SUIVIE PAR :

SARAH MARTIN

LE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

ET

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES-MARITIMES

ARRÊTE SDIS N° 22 3850

PORTANT FIN DE FONCTIONS ET
NOMINATION DANS LES FONCTIONS DE CHEF DE GROUPEMENT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de justice administrative,

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants colonels de sapeurs-pompiers professionnels,

VU la délibération n° 21-12 du 20 mai 2021 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes relative à l'actualisation de l'arrêté portant organisation du SDIS des Alpes-Maritimes et de son corps départemental,

VU l'arrêté SDIS n° 19-0515 du 24 janvier 2019 pris conjointement par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant nomination de monsieur **Jean-Claude GAILLET** dans les fonctions de chef du groupement fonctionnel prévention arrondissement de Grasse au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter du 1^{er} janvier 2019,

VU l'arrêté SDIS n° 20-8732 du 18 décembre 2020 pris conjointement par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant détermination du nombre et des grades des emplois de direction du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

CONSIDÉRANT que l'organisation du groupement fonctionnel prévention est effective à compter du 1^{er} novembre 2021,

SUR proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRETEMENT

ARTICLE PREMIER :

Il est mis fin aux fonctions de monsieur **Jean-Claude GAILLET** (matricule : 4254) né le 13 décembre 1966 à Marseille (13), lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels en qualité de chef du groupement fonctionnel prévention arrondissement de Grasse au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter du **1^{er} novembre 2021**.

ARTICLE 2 :

A compter de cette même date, l'intéressé est nommé dans les fonctions de chef du groupement fonctionnel Prévention, au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter du **1^{er} novembre 2021**.

ARTICLE 3 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, madame le payeur départemental et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de NICE, 18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice cedex 1, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes



Charles-Ange GINESY
Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,
Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes,

Le préfet des Alpes-Maritimes

Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet
CAB 4326



Benoît HUBER